

TACITE,
TRADUCTION NOUVELLE.



TOME SECOND.

TACITE,

TRADUCTION NOUVELLE,

AVEC LE TEXTE LATIN EN REGARD ;

PAR DUREAU DE LAMALLE,
DE L'ACADÉMIE FRANÇAISE.

TROISIÈME ÉDITION,

AUGMENTÉE DE LA VIE DE TACITE, DE NOTES, ET DES SUPPLÉMENTS
DE BROTIER, TRADUITS PAR DOTTEVILLE; REVUE ET CORRIGÉE PAR
M. DUREAU DE LAMALLE FILS, CORRESPONDANT DE L'ACADÉMIE DES
INSCRIPTIONS, DES ACADÉMIES DE NAPLES, DE TURIN, etc.

~~~~~  
TOME SECOND.  
~~~~~



A PARIS,
CHEZ L. G. MICHAUD, IMPRIMEUR-LIBRAIRE,
RUE DES BONS-ENFANTS, n^o. 34.

—
M. DCCC. XVII.

ANNALES
DE C. CORN. TACITE.

~~~~~

# C. CORNELII TACITI

## ANNALIUM

### LIBER TERTIUS.

---

I. **N**IHIL intermissâ navigatione hiberni maris, Agrippina Corcyram insulam advenitur, littora Calabriae contrâ sitam. Illic paucos dies componendo animo insumit, violenta luctu, et nescia tolerandi. Interim, adventu ejus audito, intimus quisque amicorum, et plerique militares, ut quique sub Germanico stipendia fecerant, multique etiâ ignoti vicinis è municipiis, pars officium in principem rati, plures illos secuti, ruere ad oppidum Brundisium, quod naviganti celerrimum fidissimumque adpulsu erat. Atque, ubi primùm ex alto visa classis, complentur non modò portus et proxima maris, sed mœnia ac tecta, quâque longissimè prospectari poterat, mœrentium turbâ et rogitantium inter se silentione, an voce aliquâ egredientem exciperent? Neque satis constabat quid pro tempore foret, cùm classis paulatim successit, nec alacri, ut adsolet, remigio, sed cupis ad tristitiam compo-



~~~~~

ANNALES

DE C. CORN. TACITE.

LIVRE TROISIÈME.

I. L'HIVER n'interrompt pas un instant la navigation d'Agrippine : elle arrive à Corfou, île située vis-à-vis les côtes de la Calabre ; elle y passe quelques jours pour calmer ses esprits emportés par la douleur, impatientes de souffrir. Cependant, au premier bruit de son arrivée, tous ses amis, tous ceux qui avaient servi sous son époux, jusqu'à des indifférents même, habitants des villes voisines, les uns, croyant flatter le prince, d'autres, entraînés par l'exemple, étaient accourus à Brindes, le premier port et le plus sûr où elle pût aborder. Du plus loin qu'on aperçoit la flotte en pleine mer, on se porte en foule, non seulement sur le port et sur le rivage, mais jusque sur les murs et sur les toits, partout enfin d'où la vue pouvait le plus s'étendre. Cette multitude désolée se demandait, les uns aux autres, comment ils recevraient Agrippine à son débarquement, si leur affection se manifesterait par le silence ou par quelque acclamation. Pendant que durait cette incertitude, la flotte entra insensiblement dans le port, avec un appareil triste et lugubre, bien différent de l'allégresse ordinaire aux navi-

sitis. Postquàm duobus cùm liberis, feralem urnam tenens, egressa navi, defixit oculos, idem omnium gemitus; neque discerneres proximos, alienos, virorum, feminarumve planctus; nisi quòd comitatum Agrippinæ, longo mœrore fessum, obvii et recentes in dolore anteibant.

II. Miserat duas prætorias cohortes Cæsar, addito [ut magistratus Calabriæ, Apulique, et Campani, supremam erga memoriam filii sui munera fungerentur. Igitur tribunorum centurionumque humeris cineres portabantur: præcedebant incompta signa, versi fasces: atque, ubi colonias transgredierentur, atrata plebes, trabeati equites, pro opibus loci, vestem, odores, aliaque funerum solennia cremabant: etiam quorum diversa oppida, tamen obvii, et victimas atque aras Diis Manibus statuentes, lacrymis et conclamationibus dolorem testabantur. Drusus Tarracinam progressus est, cùm Claudio, fratre, liberisque Germanici qui in urbe fuerant. Consules M. Valerius et C. Aurelius (jam enim magistratum occœperant), et senatus, ac magna pars populi viam complevere, disjecti, et, ut cuique libitum, flentes: aberat quippè adulatio, gnaris omnibus lætam Tiberio Germanici mortem malè dissimulari.

gateurs qui arrivent. A peine eut-on vu sortir du vaisseau Agrippine avec ses deux enfants, l'urne sépulcrale dans les mains, les regards fixés contre terre, ce ne fut qu'un seul et même cri de douleur; et vous n'eussiez distingué ni hommes, ni femmes, ni étrangers, ni parents. Seulement le cortège d'Agrippine, épuisé par une longue affliction, montrait une désolation moins vive que les autres, dont la douleur était récente.

II. Tibère avait envoyé deux cohortes prétoriennes, avec l'ordre aux magistrats de la Pouille, de la Calabre et de la Campanie, de rendre à la mémoire de son fils les derniers devoirs. Les tribuns et les centurions portaient les cendres sur leurs épaules; en avant, marchaient les enseignes nues, les faisceaux renversés. Dans toutes les villes où l'on passait, le peuple en deuil, les chevaliers en trabées (*a*), brûlaient solennellement, selon la richesse du lieu, des étoffes, des parfums et d'autres offrandes funéraires. Les habitants même des villes écartées de la route venaient au-devant du convoi, sacrifiaient des victimes, élevaient des autels aux dieux Mânes, exprimaient leur désolation par des cris et des larmes unanimes. Drusus s'avança jusqu'à Terracine avec Claude, frère de Germanicus, et ceux des enfants de ce dernier qui étaient restés à Rome. Les nouveaux consuls de cette année, Valérius (*b*) et Aurélius, les sénateurs, une grande partie du peuple, occupaient les chemins par troupes éparses, et pleuraient chacun séparément: l'adulation n'y avait aucune part; car tous étaient convaincus que Tibère

(*a*) Habillement militaire des chevaliers romains.

(*b*) Marcus Valérius Messala, Caius Aurélius Cotta.

III. Tiberius atque Augusta publico abstinuere ; inferius majestate suâ rati si palàm lamentarentur , an ne , omnium oculis vultum eorum scrutantibus , falsi intelligerentur. Matrem Antoniam , non apud auctores rerum , non diurnâ actorum scripturâ , reperio ullo insigni officio functam ; cum , super Agrippinam , et Drusum , et Claudium , ceteri quoque consanguinei nominatim perscripti sint : seu valetudine præpediebatur , seu victus luctu animus magnitudinem mali perferre visu non toleravit : facilius crediderim Tiberio et Augustâ , qui domo non excedebant , cohibitam , ut par mœror , et , matris exemplo , avia quoque et patruus attineri viderentur.

IV. Dies , quo reliquiæ tumulo Augusti inferebantur , modò per silentium vastus , modò plorantibus inquietus : plena urbis itinera , conlucentes per campum Martis faces : illic miles cum armis , sine insignibus magistratus , populus per tribus , concidisse rempublicam , nihil spei reliquum clamitabant ; promptius apertiusque quam ut meminisse imperitantium crederes. Nihil tamèn Tiberium magis penetravit quam studia hominum accensa in Agrippinam , cum decus patriæ , solum Augusti sanguinem , unicum antiquitatis specimen appellarent , versique ad cœlum ac deos , integram illi sobolem , ac superstitem iniquorum præcarentur.

dissimulait mal la joie que lui causait la mort de Germanicus.

III. Tibère et Livie s'abstinrent de paraître en public, soit qu'ils crussent avilir leur majesté en donnant leurs larmes en spectacle, soit qu'ils craignissent que tant de regards attachés sur leur visage n'en démêlassent la fausseté. Pour Antonie, mère de Germanicus, je ne trouve, ni dans les histoires, ni dans les journaux de ce temps, qu'elle ait paru dans aucune cérémonie publique, quoique, indépendamment d'Agrippine, de Drusus et de Claude, tous les autres parents soient expressément nommés. Il est possible qu'elle fût malade, ou qu'accablée de sa douleur, elle n'eût pas eu la force de contempler le spectacle de sa misère. Cependant je croirais plutôt que Tibère et Livie, s'étant renfermés dans leur palais, l'y retinrent aussi, afin que leur douleur parût la même, et que l'exemple de la mère justifiait l'oncle et l'aïeule.

IV. Le jour où l'on porta dans le tombeau d'Auguste les restes de Germanicus fut marqué, tantôt par un morne silence, tantôt par un bruit tumultueux de gémissements. Les citoyens remplissaient les rues; le Champ-de-Mars étincelait de flambeaux; les soldats sous les armes, les magistrats sans décorations, le peuple assemblé par tribus, tous s'écriaient que la république était perdue, qu'il ne restait plus d'espérance. Ils le disaient publiquement, avec emportement, paraissant oublier quels étaient leurs maîtres. Mais rien n'ulcéra plus Tibère que l'enthousiasme qu'ils firent éclater pour Agrippine : ils l'appelaient l'honneur de la patrie, le vrai sang d'Auguste, l'unique modèle des vertus antiques; et tous ensemble, les yeux tournés

V. Fuère qui publici funeris pompam requirerent, compararentque quæ in Drusum, patrem Germanici, honora et magnifica Augustus fecisset. Ipsum quippè, asperrimo hiemis, Ticinum usque progressum, neque abscedentem à corpore, simul urbem intravisse : circumfusas lecto Claudiorum Liviorumque imagines : defletum in foro, laudatum pro rostris : cuncta à majoribus reperta, aut quæ posteri invenerint, cumulata. At Germanico ne solitos quidem, et cuicumque nobili debitos honores contigisse : sanè corpus, ob longinquitatem itinerum, externis terris quoquo modo crematum; sed, tantò plura decora mox tribui par fuisse, quantò prima fors negavisset. Non fratrem, nisi unius diei viâ, non patruum saltèm portâ tenüs obvium : ubi illa veterum instituta, præpositam toro effigiem, meditata ad memoriam virtutis carmina, et laudationes et lacrymas, vel doloris imitamenta ?

VI. Gnarum id Tiberio fuit; utque premeret vulgi sermones, monuit edicto : Multos inlustrium Romanorum ob rempublicam obiisse, neminem tam flagranti desiderio celebratum; idque et sibi et

vers le ciel et les dieux, les suppliaient de conserver sa famille et de la faire survivre à ses ennemis.

V. Pour des funérailles publiques, quelques-uns eussent désiré plus de pompe : on ne manqua pas de rappeler tout ce qu'Auguste avait déployé de magnificence et d'honneurs funèbres pour celles de Drusus, père de Germanicus. Il s'était avancé, au cœur de l'hiver, jusqu'à Ticinum (a), d'où il n'avait cessé d'accompagner le corps jusqu'au milieu de Rome; on avait rangé autour du lit funéraire les images des Claudes et des Jules; on avait pleuré sur son bûcher dans le Forum, prononcé son éloge dans la tribune : tous les honneurs inventés par nos pères et par leurs descendants avaient été prodigués. Germanicus, au contraire, n'avait pas même joui des distinctions ordinaires accordées aux moindres maisons nobles de Rome. Il est vrai que l'éloignement des lieux avait contraint de brûler son corps sans pompe dans une terre étrangère; mais, plus le sort avait d'abord refusé d'honneurs à sa cendre, plus il eût été juste de l'en dédommager : son frère n'avait pas été la chercher à plus d'une journée, son oncle pas même aux portes de Rome. Pourquoi supprimer ce qui avait été établi de tout temps, l'image du mort au-devant du lit funéraire, les vers consacrés à la mémoire de ses vertus, les éloges funèbres, les larmes, enfin tout ce qui prouve ou représente la douleur?

VI. Ces murmures parvinrent à Tibère. Pour les apaiser, il représenta au peuple, dans un édit, que beaucoup d'autres grands hommes étaient morts pour l'état sans que leur

(a) Pavie;

cunctis egregium, si modus adjiceretur: non enim eadem decora principibus viris et imperatori populo, quæ modicis domibus, aut civitatibus: convenisse recenti dolori luctum, et ex mœrore solatia; sed referendum jam animum ad firmitudinem, ut quondam divus Julius, amissâ unicâ filiâ, ut divus Augustus, ereptis nepotibus, abstruserint tristitiam. Nil opus vetustioribus exemplis, quotiens populus Romanus clades exercituum, interitum ducum, funditus amissas nobiles familias constantè tulerit? Principes mortales, rempublicam æternam esse: proin repeterent solennia; et, quia ludorum Megalesium spectaculum suberat, etiâ voluptates resumerent.

VII. Tùm exuto justitio, reditum ad munia; et Drusus Illyricos ad exercitus profectus est, erectis omnium animis petendæ è Pisone ultionis, et crebro questu quòd, vagus interim per amœna Asiæ atque Achaiæ, adroganti et subdolâ morâ scelerum probationes subverteret. Nam vulgatum erat missam, ut dixi, à Cn. Sentio famosam veneficiis Martinam subitâ morte Brundisii extinctam, venenumque nodo crinium ejus occultatum, nec ulla in corpore signa sumpti exitii reperta.

perte eût causé des regrets aussi vifs; qu'au reste cette douleur honorait les Romains, et lui-même, pourvu qu'elle eût des bornes; que ces faiblesses, pardonnables à de petits états et dans les conditions médiocres, ne convenaient point aux chefs d'un grand empire et à un peuple-roi; que leur douleur récente avait autorisé ce deuil et ces consolations qu'on cherche dans l'affliction même; mais qu'ils devaient maintenant rappeler leur fermeté, à l'exemple de Jules et d'Auguste, qui, après avoir perdu, l'un sa fille unique, et l'autre ses petits-fils, avaient dévoré leur chagrin; qu'il n'était pas besoin d'exemples plus anciens, que le peuple romain avait toujours supporté avec courage la perte de ses généraux, de ses armées, l'extinction totale de ses premières maisons; que les chefs de l'empire mouraient, que l'empire était immortel; qu'ils n'avaient donc qu'à retourner à leurs travaux, et même aux plaisirs qu'allaient ramener les jeux de la grande déesse (a).

VII. Alors les tribunaux se rouvrirent, chacun reprit ses fonctions, et Drusus repartit pour l'armée d'Illyrie, laissant tous les esprits attentifs à la vengeance qu'on tirerait de Pison. Déjà on murmurait beaucoup de voir un accusé parcourir en liberté tous les beaux lieux de la Grèce et de l'Asie; on trouvait de l'insolence et de l'artifice dans tous ces retardements, qui tendaient à anéantir les preuves du crime. Car il s'était débité que Martine, cette empoisonneuse célèbre, envoyée, comme je l'ai dit, par Sentius, était morte subitement à Brindes, et qu'on avait trouvé du

(a) *Vesta*. On les célébrait au mois d'avril: ils duraient sept jours. Le nom de *Megalesia*, qu'on leur donnait, vient du grec *mégale thea*, grande déesse.

VIII. At Piso, præmisso in urbem filio, datisque mandatis per quæ principem molliret, ad Drusum pergît: quem haud fratris interitu trucem, quàm remoto æmulo æquiores sibi sperabat. Tiberius, quò integrum iudicium ostentaret, exceptum comiter juvenem, suetâ ergà filios familiarum nobiles liberalitate auget. Drusus Pisoni, si vera forent quæ jacerentur, præcipuum in dolore suum locum respondit; sed malle falsa et inania, nec cuiquam mortem Germanici exitiosam esse. Hæc palàm, et vitato omni secreto; neque dubitabantur præscripta ei à Tiberio, cùm, incallidus alioqui et facilis juventâ, senilibus tùm artibus uteretur.

IX. Piso, Dalmatico mari tramisso, relictisque apud Anconam navibus, per Picenum, ac mox Flaminiam viam adsequitur legionem, quæ, è Pannoniâ in urbem, dein præsidio Africæ ducebatur: eaque res agitata rumoribus ut, in agmine atque itinere, crebrò se militibus ostentavisset. Ab Narniâ, vitandæ suspicionis, an quia pavidis consilia in incerto sunt, Nare, ac mox Tiberi devectus, auxit vulgi iras, quia navem tumulo Cæsarum adpulerat;

poison caché dans un nœud de ses cheveux, sans qu'il parût sur son corps le moindre indice qu'elle eût avalé de ce poison.

VIII. Cependant Pison, après avoir d'abord envoyé son fils à Rome, avec des instructions pour apaiser le prince, se rend auprès de Drusus, qu'il supposait moins intraitable sur une mort qui, en lui ôtant un frère, le délivrait d'un concurrent. Tibère, affectant de regarder l'affaire comme indécise, accueillit avec bonté le fils de Pison, et lui accorda les gratifications d'usage pour les jeunes patriciens. Drusus répondit au père qu'il serait son plus mortel ennemi, si les imputations étaient fondées; mais qu'il souhaitait qu'on l'eût calomnié, et que la mort de Germanicus ne devînt funeste à personne. Il lui tint ce discours publiquement, évitant de le voir en secret; et l'on ne douta point que Tibère n'eût dicté les réponses de son fils, qui, ayant d'ailleurs l'indiscrétion et la légèreté de la jeunesse, montra dans cette occasion toute la circonspection d'un âge mûr.

IX. Pison, ayant traversé la mer Dalmatique (a) et laissés ses vaisseaux à Ancône, gagne ensuite, par le Picentin (b), la voie Flaminienne, où il joint une légion qui, de la Pannonie, se rendait à Rome pour passer en Afrique. On parla beaucoup dans la ville de ce que, sur la route, et au milieu de leur marche, il s'était montré souvent aux soldats avec affectation. Pour échapper aux soupçons, ou par l'incertitude naturelle à la peur, il quitta la route à Narni, descendit le Nar (c), puis le Tibre; mais il aigrit encore les esprits

(a) Le golfe de Venise.

(b) La Marche d'Ancône.

(c) La Néra.

dieque, et ripâ frequenti, magno clientium agmine ipse, feminarum comitatu Plancina, et vultu alacres incessere. Fuit, inter inritamenta invidiæ, domus foro imminens, festa ornatu, conviviumque, et epulæ, et, celebritate loci, nihil occultum.

X. Posterâ die, Fulcinius Trio Pisonem apud consules postulavit; contrâ, Vitellius, ac Veranius, ceterique Germanicum comitati, tendebant nullas esse partes Trioni, neque se accusatores, sed rerum indices et testes, mandata Germanici perlaturus. Ille, dimissâ ejus causæ delatione, ut priorem vitam accusaret obtinuit, petitumque est à principe cognitionem exciperet. Quod ne reus quidem abnebat, studia populi et patrum metuens; contrâ, Tiberium spernendis rumoribus validum, et conscientiæ matris innexum esse: veraque, aut in deterius credita, judice ab uno facilius discerni; odium et invidiam apud multos valere. Haud fallebat Tiberium moles cognitionis, quâque ipse famâ distraheretur. Igitur, paucis familiarium adhibitis, minas accusantium, et hinc preces audit, integramque causam ad senatum remittit.

XI. Atque interim Drusus, rediens Illyrico, quam patres censuissent, ob receptum Marobo-

en débarquant auprès du tombeau des Césars, accompagné d'une troupe nombreuse de clients; Plancine, d'un grand cortège de femmes, traversant, en plein jour, la foule qui bordait la rive, et marchant fièrement avec un air de triomphe. Tout enfin servit d'aliment à la haine, jusqu'à leur maison, dominant le Forum, parée comme pour un jour de fête, où ils donnèrent un grand repas, que la publicité du lieu rendit plus brillant encore.

X. Dès le lendemain, Fulcinus Trio se porta devant les consuls pour accusateur de Pison; mais Vitellius, Véra-nius, et les autres amis de Germanicus, réclamèrent cet honneur, non pas comme accusateurs simplement, mais comme témoins des faits qu'ils allaient indiquer, comme exécuteurs des volontés de Germanicus, titres étrangers à Trio. Celui-ci s'étant désisté quant au délit actuel, obtint seulement la recherche des faits antérieurs; et tous demandèrent pour juge, Tibère. Pison ne le récusait pas non plus, redoutant l'animosité du peuple et du sénat, et les préventions de la haine, plus puissantes sur la multitude, tandis qu'un seul homme distingue mieux la vérité de la calomnie. Il connaissait d'ailleurs le caractère du prince, aguerri contre les rumeurs populaires, et ne doutait pas qu'un fils ne fût engagé dans les secrets de sa mère. De son côté, Tibère sentait combien cette instruction était délicate, et n'ignorait pas les soupçons qui l'impliquaient lui-même. Il se contenta donc d'écouter, en présence de quelques amis, les charges des accusateurs et les défenses de l'accusé, puis il renvoya l'affaire en son entier devant le sénat.

XI. Dans cet intervalle, Drusus était revenu de l'Illyrie. Le sénat lui avait décerné l'ovation pour ses exploits de

duum, et res priore æstate gestas, ut ovans iniret, prolato honore, urbem intravit. Post quæ reo T. Aruntium, T. Vinicium, Asinium Gallum, Æserinum Marcellum, Sextum Pompeium patronos petenti, iisque diversa excusantibus, M. Lepidus, et L. Piso, et Livineius Regulus adfuere, arrectâ omnî civitate quanta fides amicis Germanici, quæ fiducia reo; satin' cohiberet ac premeret sensus suos Tiberius, an promeret: iis haud aliàs intentior populus, plus sibi in principem occultæ vocis, aut suspicacis silentii permisit.

XII. Die senatûs, Cæsar orationem habuit meditato temperamento: « Patris sui legatum atque » amicum Pisonem fuisse, adjutoremque Germanico datum à se, auctore senatu, rebus apud » Orientem administrandis: illic, contumaciâ et » certaminibus asperâsset juvenem, exituque ejus » lætatus esset, an scelere exstinxisset, integris animis dijudicandum. Nam, si legatus officii terminos, obsequium ergà imperatorem exiit, ejusdemque morte et luctu meo lætatus est, odero, » seponamque à domo meâ, et privatas inimicitias, » non principis ulciscar. Sin facinus, in cujuscumque mortalium nece vindicandum, detegitur, vos » verò, et liberos Germanici, et nos parentes justis solatiis adficite. Simulque illud reputate turbidè » et seditiosè tractaverit exercitus Piso, quæsita » sint per ambitionem studia militum, armis repe-

l'année précédente et ses négociations au sujet de Maroboduus; mais il remit à un autre temps de recevoir cet honneur, et rentra dans Rome sans éclat. Cependant Pison cherche des défenseurs. Arruntius, Vinicius, Gallus, Marcellus, Pompée, le refusèrent sous différents prétextes. Enfin Lépide, Livinélius Régulus et Lucius Piso, se chargèrent de sa cause. Alors redoubla l'attention des Romains, curieux de voir jusqu'où irait la fidélité des amis de Germanicus, la confiance de l'accusé, la dissimulation ou l'indiscret ressentiment de Tibère. Jamais le peuple ne se permit, sur son prince, plus de murmures secrets, ou un silence plus soupçonneux.

XII. Tibère ouvrit l'assemblée du sénat par un discours plein de ménagements étudiés. Il représenta que Pison avait été le lieutenant et l'ami de son père; que lui-même l'avait choisi, de l'aveu du sénat, pour aider Germanicus dans l'administration de l'Orient. Là, disait-on, il avait aigri le jeune César par des rivalités et des hauteurs; il s'était réjoui de sa mort, ou même il l'avait hâtée par le crime. « Sénateurs, » ajouta-t-il, il importe de bien distinguer ces imputations. » Si Pison a franchi les bornes de l'obéissance et du respect » qu'un lieutenant doit à son général, s'il a triomphé de la » mort de mon fils et de mon affliction, je le haïrai, je lui » défendrai ma présence; mais les ressentiments de Tibère » seront étrangers au prince. Que s'il s'est permis contre » mon fils un attentat dont les lois vengeraient le dernier » des hommes, c'est à vous à consoler, par une juste sé- » vérité, les enfants et le père de Germanicus. Examinez, » en même temps, s'il est vrai que Pison ait semé le trouble » et la division dans l'armée; brigué, par des voies illicites,

» tita provincia ; an falsa hæc in majus vulgaverint
 » accusatores, quorum ego nimis studiis jure sue-
 » censeo. Nam quò pertinuit nudare corpus, et con-
 » trectandum vulgi oculis permittere, differrique
 » etiàm per externos tanquàm veneno interceptus
 » esset, si incerta adhuc ista et scrutanda sunt ?
 » Defleo equidem filium meum, semperque deflebo ;
 » sed neque reum prohibeo quominus cuncta pro-
 » ferat quibus innocentia ejus sublevari ; aut, si
 » qua fuit iniquitas Germanici, coargui possit : vos-
 » que oro ne, quia dolori meo caussa connexa est,
 » objecta crimina pro adprobatis accipiatis. Si quos
 » propinquus sanguis, aut fides sua patronos dedit,
 » quantum quisque eloquentiâ et curâ valet, juvate
 » periclitantem : ad eundem laborem, eandem
 » constantiam accusatores hortor. Id solum Germa-
 » nico super leges præstiterimus quòd, in curiâ
 » potiùs quàm in foro, apud senatum quàm apud
 » judices, de morte ejus anquiritur : cetera pari
 » modestiâ tractentur : nemo Drusi lacrymas, nemò
 » mæstitiam meam spectet, nec, si qua in nos ad-
 » versa finguntur. »

XIII. Exin biduum criminibus objiciendis sta-
 titur, utque, sex dierum spatio interjecto, reus
 per triduum defenderetur. Tum Fulcinius vetera et
 inania orditur ; ambitiosè avarèque habitam Hispa-
 niam : quod neque convictum noxæ reo, si recen-
 tia purgaret ; neque defensum absolutioni erat, si

» la faveur des soldats, employé la force pour rentrer en
 » Syrie; ou si ces bruits sont faux et grossis par ses accu-
 » sateurs, dont le zèle excessif mérite aussi de justes repro-
 » ches. En effet, pourquoi dépouiller le corps de Germa-
 » nicus ? Pourquoi le livrer nu aux regards du peuple, et
 » répandre chez l'étranger même le bruit d'un empoison-
 » nement encore douteux, et dont on cherche ici la preuve ?
 » Je pleure, il est vrai, mon fils, et le pleurerai toujours ;
 » mais, s'il a eu des torts, je n'empêche point que Pison
 » les publie ; je ne puis blâmer un accusé de produire tous
 » ses moyens de justification, et je vous demande que votre
 » condescendance pour ma douleur ne vous fasse point
 » prendre des allégations pour des preuves. Si le sang, si
 » l'amitié donnent à Pison des défenseurs, que ses dangers
 » excitent leur zèle et leur éloquence. Je recommande à
 » ses accusateurs les mêmes efforts et le même courage.
 » Le seul privilège que je réclame pour Germanicus, c'est
 » d'être jugé dans le sénat plutôt qu'au Forum, par vous,
 » pères conscripts, plutôt que par les juges ordinaires. Du
 » reste, ne le distinguez point des autres citoyens. Ne
 » voyez point les larmes de Drusus ; n'écoutez point mon
 » affliction, et surtout oubliez les bruits injurieux que ré-
 » pand sur nous la calomnie. »

XIII. Le sénat accorda deux jours pour exposer les chefs d'accusation, six jours d'intervalle pour préparer les défenses, et trois autres pour les entendre. Fulcinius parla le premier : il rappela d'anciens griefs, les concussions, les brigues de Pison dans l'Espagne ; imputations frivoles, qui, prouvées ou détruites, ne pouvaient ni perdre l'accusé s'il triomphait des autres, ni le sauver s'il y succombait.